

Le Conseil Général du Finistère

Révision du Contrat de Territoire à mi-parcours

La Communauté de Communes du Pays

Léonard a signé, en octobre 2009, pour une durée de 6 ans, un Contrat de Territoire avec le Conseil Général du Finistère formalisant les aides départementales ; ainsi 26 actions portées par l'intercommunalité, les communes du territoire, des associations... pourraient bénéficier d'un soutien financier jusqu'à 4.235.465 €.

Une révision du Contrat de Territoire, à mi-parcours, vient d'être effectuée.

Une adaptation du contrat initial

Cette révision a permis de réaliser un bilan des actions ; le montant des subventions a atteint, en décembre 2012, 27 % de l'enveloppe globale soit un montant de 1.126.574 euros.

A ce jour, la Communauté de Communes a déjà bénéficié de 781.500 € du département pour les projets désormais achevés à savoir :

- animation économique visant à structurer ses services aux entreprises,
- étude pour l'élaboration d'un Plan de Déplacements,
- création d'une école intercommunale de Musique et de Danse,
- travaux de développement de la Piscine Intercommunale,
- Agenda 21 Pays Léonard,
- gestion des espaces naturels sensibles et de la randonnée,
- développement d'une politique de l'eau en faveur des Eaux de Baignade,
- acquisition du site du Laber à Roscoff.

14 projets communautaires inscrits

La révision a également eu pour finalité de reconduire les actions en cours, d'apporter des ajustements ou correctifs à certaines actions prévues dans le contrat initial et de prendre en compte de nouvelles actions.

Cette révision du Contrat de Territoire comprend dorénavant 32 actions pour un montant global d'environ 3 millions d'euros.

Les actions en cours et inscrites dans la révision, menées sous l'égide de la CCPL, pour une enveloppe maximale d'aides de 1.275.000 €, sont les suivantes :

- étude sur les transports-déplacements (Transport A la Demande, Tram-Train, état d'ouvrages d'art, bornes de recharge électrique, Versement Transport),
- création d'une nouvelle déchetterie sur l'agglomération Santec-Roscoff-Saint Pol de Léon,
- réhabilitation d'un bâtiment pour l'accueil d'étudiants de l'Université Pierre et Marie Curie - Station Biologique de Roscoff sur le site du Laber à Roscoff,
- acquisition d'un terrain pour la construction d'un Foyer Jeunes Travailleurs à Saint Pol de Léon,
- création d'un Centre d'Accueil de Jour à Plouénan,
- création d'une Allée Verte sur l'emprise de l'ancienne voie de chemin de fer Saint Pol de Léon - Plougouml - Sibiril,
- création d'un Hôtel d'entreprises,
- création de la Zone d'Activités Communautaire de Kerlaudy à Plouénan.

Zoom sur 1 projet en cours



Bâtiment à réhabiliter

Développement de l'Anse du Laber

En décembre 2012, la CCPL a fait l'acquisition du site du Laber à Roscoff pour un montant de 3.000.000 euros avec un financement de la Région et du Département pour des montants respectifs de 1.475.000 € et 525.000 €.

Ceci concrétise une nouvelle étape dans le développement de la Recherche-Innovation sur le Pays Léonard après la construction d'un Hôtel de Recherche pour start-up, le financement annuel de Végénov, du Pôle Innovation du Pays de Morlaix...

Pour le développement du site du Laber, la Communauté devrait engager, en septembre 2013, des travaux de réhabilitation de l'ancien centre nutritionnel afin d'accueillir et d'héberger les étudiants de l'Université Pierre et Marie Curie. Cette opération, estimée à 1.110.000 €, bénéficie d'une aide du Contrat de Territoire pour 92.000 €, l'Etat 145.000 € et la Région 75.000 €.

Ceci laisse un autofinancement de 798.000 € qui sera équilibré par des loyers payés par l'UPMC.

Par ailleurs, sur le site du Laber, la Fondation Perhardy bénéficiera de la mise à disposition d'une maison de location afin d'y accueillir son personnel.

Routes Départementales n°58 et n°788 une concertation publique

Le Conseil Général poursuit sa réflexion sur le projet routier de la Route Départementale n°58 entre le Pont de la Corde à Plouénan et le Rond Point de Kergompez à Saint Pol de Léon puis vers le Blocon à Roscoff. Dans le cadre de son engagement en faveur du Développement Durable, le Conseil Général a décidé de faire participer la population à la définition des objectifs d'aménagement du projet. Les observations et propositions recueillies serviront, à plus long terme, de base à un futur projet.

Une concertation publique du 9 septembre au 4 octobre 2013

Cette concertation visera à confronter les différents points de vue sur ce projet. Il est attendu du public d'enrichir l'échange et de nourrir le débat sur deux points :

- en donnant un avis sur le type d'aménagement routier à envisager entre le Pont de la Corde et Kergompez,
- en exprimant un point de vue sur les conditions de déplacement entre Saint-Pol de Léon et Roscoff.

Les rendez-vous donnés

- **Réunion publique**
mardi 12 novembre 2013 à 18 h 30
Salle du Cristal à Plouénan
- **Permanences**
Jeudis 19 septembre et 3 octobre 2013
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 00
Maison des Services à Saint Pol de Léon
- **Panneaux d'information**
Mairies de Plouénan, Roscoff, St Pol de Léon
et Maison des Services à Saint Pol de Léon.